FORMULAIRE DE DEMANDE

DÉMOLITION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

(CE DOCUMENT N'EST PAS UN PERMIS)

Municipalité de Saint-Jacques

Information sur l'immeuble visé par la demande	
Matricule	
Désignation cadastrale (Numéro de lot)	
Adresse	
Usage de l'immeuble	

Identification du propriétaire	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Identification du requérant *(Si diffèrent du propriétaire, fournir une procuration)*	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Nature de la demande
Veuillez cocher la case correspondante
❑ Démolition complète d'un bâtiment
❑ Démolition partielle d'un bâtiment
❑ Déplacement d'un bâtiment

* Règlement relatif à la démolition d'immeubles No 005-2022

Description sommaire de la demande
Description de l'occupation actuelle de l'immeuble
Motif justifiant la démolition

Condition de relogement des locataires

Échéancier et coût estimé des travaux de démolition	
Date de début des travaux (AAAA/MM/JJ)	
Date de fin des travaux (AAAA/MM/JJ)	
Coût estimé des travaux	
Exécutant des travaux	

Méthodes de démolition et lieux de disposition des matériaux

Autres renseignements utiles

Identification des locataires	
Locataire 1	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	
Locataire 2	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	
Locataire 3	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Documents à fournir pour l'analyse de votre dossier
Veuillez cocher les documents fournis *
❑ Copie de tout titre de propriété.
❑ Procuration du propriétaire (Si le demandeur n'est pas propriétaire) autorisant le mandataire à agir en son nom.
❑ Rapport sur les motifs justifiant la démolition (Rapport d'ingénieur de structure, rapport d'inspection, etc.) si requis.
❑ Des photographies à jour de l'intérieur et de l'extérieur de l'immeuble visé.
❑ Des photographies du terrain sur lequel est situé l'immeuble visé, de même que, le cas échéant, celles des terrains avoisinants.
❑ Un plan d'implantation à l'échelle de l'immeuble à démolir.
❑ Une estimation détaillée des coûts de la restauration de l'immeuble visé.
❑ Un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.
❑ Si l'immeuble visé est occupé par des locataires, une copie de l'avis écrit transmis à chacun des locataires de l'immeuble .
❑ Dans le cas d'un immeuble comprenant un ou plusieurs logements, les conditions de relogement des locataires.
❑ Une analyse de la valeur patrimoniale réalisée par un expert en la matière.
❑ Une garantie monétaire (Le montant de la garantie monétaire ne peut excéder la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière de l'immeuble à démolir).
❑ Paiement des frais de 1 000 $.
*** Des documents supplémentaires peuvent être exigés**

Déclaration du requérant	
Je soussigné (e) _____, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-haut sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur.	
Signature du requérant	
Nom et prénom	
Date (AAAA/MM/JJ)	

Le dépôt d'une demande d'autorisation peut être effectué en personne, par voie postale ou par courriel aux adresses mentionnées :

- Courriel : infourbanisme@st-jacques.org
- Téléphone : 450 839-3671, poste 7660
- Garage municipal : 186, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques (QC), J0K 2R0

Tous les plans doivent être fournis à la fois en version papier et en format électronique (PDF).

La demande est traitée dès que tous les documents requis sont reçus et que le paiement (Argent comptant, débit ou chèque) a été effectué.

NOUS PROTÉGEONS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Municipalité de Saint-Jacques est attentive à la protection de vos renseignements personnels et s'assure de respecter vos droits et obligations en vertu des lois applicables au Québec.

Étant donné que par le présent formulaire vous êtes appelés à confier des renseignements personnels à la Municipalité, voici ce que nous portons à votre attention :

1. Les renseignements demandés dans ce formulaire ont pour but de vous identifier, de traiter la demande que vous déposez au moyen du présent formulaire et de vous contacter en cas de besoin.
2. Le complément de ce formulaire est obligatoire pour que la Municipalité soit en mesure de traiter votre demande.
3. Le refus de transmettre les renseignements personnels demandés pourrait empêcher la Municipalité de répondre à votre demande.
4. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander d'accéder aux renseignements personnels que nous détenons sur vous.
5. Vous pouvez aussi, selon le cas, exiger que nous rectifiions celui qui serait inexact, incomplet ou équivoque, ou que nous retirions celui que nous aurions malencontreusement utilisé, conservé ou collecté sans autorisation[1].
6. Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation ou la communication de votre renseignement personnel, sous réserve des exigences prévues par la loi, tels les délais de conservation légaux, le respect des obligations contractuelles, etc.

[1] Veuillez vous adresser à la personne responsable de la protection des renseignements personnels pour l'exercice de vos droits ou le dépôt d'une plainte à ce sujet :

Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière
josee.favreau@st-jacques.org